

Termes de Référence
Version 07102025

Intitulé du poste : Chef d'Unité - Unité de Gouvernance de la COI (UG-COI)
Domaine d'Intervention : DI3- Gouvernance et diplomatie parlementaire, agriculture durable et pêches
Supervision : Sous la direction du Chargé de mission DI3
Lieu d'affectation : Commission de l'océan Indien, Ebène, Maurice

Introduction aux Termes de Référence (TdR)¹

1. Les présents TdR prennent comme base les TdR du personnel de l'Unité de Gouvernance partagés le 28.03.2023 et 27.10.2023.
2. L'UG-COI constitue la structure principale mise en place par la COI afin de garantir la pérennisation du projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) financé par l'AFD et d'assurer le transfert de compétences prévu par celui-ci.
3. La COI a mis en place l'UG conformément aux termes de référence validés par le 37^{ème} conseil des ministres et le plan de travail du projet GPS.
4. Dans ce sens, le processus de recrutement des membres du personnel de l'Unité se fera à travers deux étapes. À court terme, l'UG sera composée d'un coordonnateur et d'un assistant administratif tel que prévu dans la décision du Conseil. La deuxième étape consiste à renforcer la pérennisation de la structure à travers la demande d'une mise à disposition « d'un chef d'unité » aux Etats membres de la COI.
5. La formulation du mandat, de fonctions et des objectifs de l'UG-COI reflète l'importance d'un pilotage technique et stratégique. Dans le cadre de la pérennisation de l'unité, le chef d'unité doit disposer d'une connaissance et expertise sur les thématiques phares de l'unité notamment la gouvernance démocratique, la médiation et prévention des crises, les processus électoraux, la consolidation de l'Etat de droit, l'appui aux parlements, aux acteurs électoraux, la jeunesse, le genre, la société civile et les médias. Il s'agit d'un choix organisationnel qui doit s'inscrire dans la politique de ressources humaines de la COI, visant à garantir le pilotage et la coordination interne, le suivi opérationnel et la qualité des interventions de l'unité
6. L'appui du projet GPS à l'UG-COI se poursuivra jusqu'en décembre 2026, au cours de laquelle l'unité bénéficiera de l'appui de l'Unité de Gestion du Projet GPS.

¹ Voir note préalables du 28.03.2023 et 27.10.2023.

Proposition des Termes de Référence

1. Contexte

1. Créée en 1984 par l'Accord de Victoria, la Commission de l'océan Indien est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe 4 États ACP (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) et une région ultrapériphérique européenne, la Réunion (département français d'outre-mer).
2. Du fait de leur géographie, de leur histoire et de leur culture, les Cinq (5) îles partagent des valeurs et des intérêts communs face aux mutations de leur environnement.
3. La COI s'est donnée pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses États membres. La COI est la seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI s'est spécialisée dans la défense des intérêts insulaires de ses États membres qui ont en commun l'isolement, l'étroitesse des marchés, la fragilité environnementale et l'exposition aux catastrophes naturelles. Devenue au fil des ans le cadre naturel de la coopération régionale dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien, la COI a vu ses missions évoluer pour tenir compte des nouveaux besoins régionaux et relever les défis qui s'imposent à elle. Les crises alimentaire et énergétique, le réchauffement climatique, la libéralisation du commerce mondial impliquent en effet de nouvelles formes de croissance et de solidarité.
4. Les différentes réflexions engagées sur son rôle ont permis de clarifier ses axes stratégiques et ses champs d'intervention autour de la politique, la diplomatie, le développement humain, la sécurisation de l'espace régional, la croissance économique, un environnement insulaire et océanique commun résilient et durable ainsi que l'identité et la promotion de l'Indianocéanie.
5. La COI est également un acteur de la stabilité démocratique et de la prévention des crises. Elle est ainsi une organisation intergouvernementale dont l'action intéresse et impacte des publics divers : responsables politiques et sociaux, leaders d'opinion, médias, ONG, entrepreneurs et milieux d'affaires, jeunes et étudiants, grand public des pays membres. Elle est également en contact étroit avec des intervenants extérieurs à la région : bailleurs, autres organisations internationales et entreprises internationales, entre autres.
6. L'action de la COI implique d'abord de dominer le savoir-faire technique des divers projets dont elle a la charge, mais aussi de veiller au « faire savoir » sans lequel les efforts humains et budgétaires déployés demeureraient largement inutiles.
7. Le Secrétariat général de la COI observe depuis plusieurs années une croissance de ses portefeuilles et de son financement pour la mise en œuvre de projets touchant des secteurs de plus en plus diversifiés.

2. Description de l'Unité de Gouvernance

8. L'acte fondateur de la Commission de l'océan Indien (COI) a conféré un rôle dans le domaine de la paix et stabilité à cette « organisation régionale de proximité », lequel s'articule sur la coopération diplomatique entre les États membres ainsi que la création d'un espace de paix et de prospérité dans l'océan Indien. Les chefs d'État et de gouvernement de la COI, réunis le 22 juillet 2005 lors du troisième Sommet, ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération politique, diplomatique et en matière de sécurité, qui constitue une priorité des États membres de la COI.
9. Cette volonté politique a été renforcée par le 32^{ème} Conseil des ministres de mars 2017 à Saint-Denis de La Réunion, durant lequel, le Conseil a renouvelé son soutien à l'action du Secrétaire général en tant qu'acteur engagé au service de la paix et de la stabilité politique en Indianocéanie, tout en sollicitant le Secrétariat Général à rechercher aussi d'autres partenariats pour pérenniser l'action régionale en faveur de la paix et de la stabilité, ainsi que les mécanismes et structures y afférant.
10. Ce rôle de la COI dans le domaine de la paix et stabilité répond aux besoins des États membres en matière de prévention des crises, de promotion de la paix, de la stabilité et de la gouvernance. A ce titre, des actions ponctuelles s'inscrivant dans des initiatives de médiation politique et le déploiement de missions d'observations électorales ont été menées par la COI en réponse aux demandes de ses États membres.
11. Toutefois, force est de constater que la COI n'a pas réussi jusqu'à ce jour à jouer pleinement ce rôle dans le domaine de la gouvernance, de la paix et de la stabilité politique ; et à apporter l'appui nécessaire en réponse aux demandes des États membres. Ceci, notamment en raison des contraintes liées à la capacité financière et à la faiblesse en ressources techniques et humaines, lesquelles constituent une entrave à la systématisation de son cadre d'intervention et à la tenue de son rôle d'ancrage de proximité pour les États membres. La création de cette Unité est l'une de réponses fournies par la COI pour combler ce déficit.
12. A cet effet, le 33^{ème} Conseil de la COI tenu en septembre 2018 à Maurice a adressé un appel solennel aux partenaires « à soutenir cette volonté politique des États membres » tout en rappelant « le rôle fondamental de la COI au service de la paix et de la stabilité politique en Indianocéanie ».
13. Il était ressorti dans le rapport de faisabilité du projet GPS le besoin de créer un département en charge de gouvernance démocratique à la COI et ceci en lien avec la restructuration interne à travers l'adoption du nouveau Plan de Développement Stratégique (PDS) 2023- 2033. A cet effet, le 37^{ème} Conseil de la COI a pris la décision de procéder à la création d'une « Unité de gouvernance » au sein du Secrétariat général qui a notamment pour mission d'assurer, entre autres, les secrétariats de l'Association des Parlements de la Commission de l'océan Indien et de la plateforme des femmes en politique de l'océan Indien.

14. L'Unité de Gouvernance-COI est établie hiérarchiquement sous le Domaine d'Intervention 3 : « Gouvernance et diplomatie parlementaire, agriculture durable et pêches » du Secrétariat général.

3. Rattachement

15. Le chef d'unité est placé sous la direction du chargé de mission DI3.

16. Le chef d'unité de « l'Unité de Gouvernance » appuiera les objectifs du domaine d'intervention 3 et du Plan de Développement Stratégique (PDS) de la COI.

17. Le poste est basé au Secrétariat général de la COI, à Ebène, Maurice.

4. Description du poste

4.1 Taches spécifiques

18. Les principales tâches du chef d'unité sont les suivants :

Mission 1 : Diriger l'Unité de Gouvernance-COI (UG-COI)

- Coordonner et superviser les actions de l'UG-COI dans le respect des procédures internes de la COI et des bailleurs.
- Veiller à la mise en œuvre du plan d'action de l'UG-COI et présenter un plan d'action budgétisé annuel au Secrétariat de la COI.
- Appuyer la participation de l'UG-COI aux réunions techniques avec les États membres, les observateurs et les partenaires techniques et financiers de la COI pour les activités relevant de ses thématiques phares, en collaboration avec le chargé de mission ;
- Appuyer et organiser la participation du Secrétariat général dans les événements et les forums dédiés à l'ensemble des thématiques traitées par l'UG-COI.
- Fournir des conseils au Secrétaire général et donner des avis pour toutes les questions liées aux affaires politiques, la Gouvernance, la Paix et la Stabilité.
- Établir un contact régulier et un *reporting* avec acteurs dans les thématiques de prévention et médiation des crises, les processus électoraux, la consolidation de l'Etat de droit.
- Appuyer les acteurs dans les thématiques de prévention et médiation des crises, les processus électoraux (Commissions électorales et Réseau Electoral de l'océan Indien) , la consolidation de l'Etat de droit.

Mission 2 : Développer de projets et mobiliser des ressources et partenariats

- Assurer le suivi technique et opérationnel des relations avec les organisations partenaires et veiller à la mise en œuvre des accords-cadres existants
- Identifier et initier de nouveaux partenariats avec des organisations régionales, continentales et internationales.
- Identifier et piloter la préparation de projets à soumettre aux États membres ou aux partenaires techniques et financiers, en collaboration avec le spécialiste en mobilisation des ressources du secrétariat général et le coordonnateur technique ;

- Conseiller le Secrétariat de la COI sur de potentielles demandes d'appui des Etats membres et des réseaux régionaux.

Mission 3 : Piloter et coordonner les équipes opérationnelles de l'UG-COI

- Superviser et animer l'ensemble des ressources humaines de l'UG-COI dans une logique évolutive tenant compte du développement futur de l'unité. Favoriser une dynamique d'équipe et un appui opérationnel incluant l'accompagnement sur le terrain, le dispositif des dispositifs d'information, le développement de programmes/projets, les réponses aux appels d'offres et la mise en œuvre des projets ;
- Superviser la coordination des deux sous-unités qui composent l'UG-COI et garantir la cohérence et la complémentarité de leurs actions ;
- Renforcer les liens avec les autres domaines d'intervention de la COI et les services rattachés, appuyé par le coordonnateur technique de l'Unité Gouvernance, pour capitaliser sur les bonnes pratiques et contribuer à la formulation de projets transversaux.
- Veiller à l'utilisation des différents outils de pilotage mis en place par le Département de Ressources Humaines pour le suivi quantitatif et qualité de l'activité de l'Unité de Gouvernance-COI ;
- Organiser des réunions périodiques avec l'équipe de l'UG-COI, suivre les résultats individuels et collectifs, et valider l'atteinte des objectifs ;
- Coordonner et valider le *reporting* interne de l'Unité de Gouvernance-COI.

Mission 4 : Superviser la communication et la visibilité de l'Unité

- Superviser la communication et la valorisation des activités de l'UG-COI et de ses réseaux régionaux, en collaboration avec le service de communication de la COI.
- Promouvoir la visibilité régionale et internationale des initiatives de l'unité.

5. Profil et qualifications requis

19. Le candidat au poste doit :

- Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire de niveau Master en droit, sciences politiques, relations internationales ou disciplines connexes
- Justifier d'une expérience d'au moins dix (10) dans les fonctions liées à la gouvernance, la paix et la stabilité ou la coopération régionale/internationale en tant que cadre à des postes de responsabilité croissante en direction d'équipe, gestion de projets/programmes régionaux et mobilisation des ressources ;
- Une expérience d'au moins 10 ans dans la conduite de partenariats multi-acteurs (institutions étatiques et non étatiques, organisations internationales et régionales, les organisations de la société civile en collaboration avec les partenaires techniques et financiers).
- Maîtrise des thématiques phares couverts par l'Unité gouvernance, en particulier sur la prévention et médiation des crises, les processus électoraux, la consolidation de l'Etat de droit, afin d'assurer un leadership technique et stratégique dans ces domaines prioritaires.
- Expertise en gestion de projet, planification stratégique et suivi-évaluation.

- Une connaissance des procédures des partenaires techniques et financiers, sera considérée comme un atout ;
- Avoir une bonne expérience et connaissance dans la préparation des budgets (aspects financiers et contractuels) ;
- Une expérience avérée au sein de projets/programmes mobilisant des financements nationaux et internationaux ;
Excellentes compétences en communication orale et écrite, en français et en anglais.
- Maîtriser parfaitement l'outil informatique de bureautique : Word, Excel, Power Point, internet ;
- Avoir une réelle facilité dans les relations humaines et dans un environnement multiculturel ;
- Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur ;
- Avoir une capacité d'écoute, de jugement, de concertation et de négociation ;
- Capacité à gérer le stress et à répondre à des demandes urgentes ;
- Avoir un esprit d'équipe et une réelle sensibilité aux questions du développement humain, de gouvernance et un intérêt pour le montage de partenariats et de projets opérationnels.